

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 SEPTEMBRE 2023**  
à 19 H 00

**Présents** : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne – adjoints, Mmes CARTIER Catherine, MELSION Clarisse, MM BATAILLARD Yves, BON Fabrice, GAUTHIER Ludovic, POCHERON Jérôme, RUBACHA Laurent

**Absents excusés** : M. FERREUX Sylvain pouvoir à Mme PRIN Corinne, M. PRIN Alexandre pouvoir à M. BON Fabrice, Mme LIMBARDET Anne pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. RENARD Jean-Marc pouvoir à Mme MELSION Clarisse

**Secrétaire de séance** : Mme BERGER Bernadette

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 15 mai 2023.  
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal souhaitent renouveler leurs sincères condoléances aux familles de Mme Monique RIMEK, M. Georges LIMBARDET et Mme Monique GOICHON qui nous ont quitté cet été.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
- Demande de subvention au Département pour la vidéoprotection  
La clôture des demandes de subventions est au 30/09/2023.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Autorisation à la comptable du SGC de passer les opérations nécessaires pour apurer le compte 266*
- *Délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables les plus modestes*
- *Arrêté municipal concernant la traversée de la place centrale d'Izeure limitée à 30 km/h*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

**1 – Demande de subvention au Département pour la vidéoprotection :**

Jérôme POCHERON donne des explications sur le projet.

5 caméras seront installées sur les sites suivants :

- 1 sur la place à 360 °
- 1 à l'aire de jeux à 180 °
- 1 à l'atelier municipal
- 2 au city-stade (poteaux lampadaires)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'équipement en matériel de vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics pour un montant de 41 644.11 € HT.

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, sécurité des habitants – mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection.
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicitée	41 644.11 €	50 %	20 822.00 €
CRB				
FIPD	Sollicitée	41 644.11 €	30 %	12 493.00 €
TOTAL DES AIDES		41 644.11 €	80 %	33 315.00 €
Autofinancement		41 644.11 €	20 %	8 329.11 €

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du stade et des vestiaires, du city-stade, du groupe scolaire, de l'atelier municipal, de la mairie.

## **2 – Autorisation à la comptable du SGC de passer les opérations nécessaires pour apurer le compte 266 :**

La commune possède un solde au compte 266 depuis 1998 qui correspond à une participation de la commune au SIVOM (contrepartie des mises à disposition).

Ce compte aurait dû être apuré lorsque la communauté de communes a rendu la compétence voirie aux communes.

Afin de régulariser cette opération d'ordre non budgétaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la comptable du SGC à passer les opérations nécessaires.

## **3 – Délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables les plus modestes :**

L'article 173 de la loi 3DS permet d'ajouter comme délégation à l'ordonnateur l'admission en non-valeur (ANV) des créances irrécouvrables les plus modestes que lui présent le comptable public.

Le décret 2023-523 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation.

Le plafond est fixé à 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pour délégation au maire la décision d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables les plus modestes allant jusqu'à 100 €.

## **4 – Arrêté municipal concernant la traversée de la place centrale d'Izeure limitée à 30 km/h :**

Monsieur le Maire, suite à l'autorisation de Monsieur le Président du Conseil Départemental, donne lecture de l'arrêté municipal du 14 septembre 2023 relatif au passage de l'ensemble de la place centrale en zone limitée à 30 km/h.

Lors de la réfection de la place, les piquets avaient déjà été prévus à cet effet.  
La pose des 10 panneaux 30 km/h sera effectuée le vendredi 15 et le lundi 18 septembre sur les RD 116 et 116<sup>F</sup> ainsi que la rue aux Sœurs.

## 5 – Informations du maire :

1. Stage secrétaire de mairie :  
Mme Adeline SALVADORI a effectué courant juin une immersion de 3 jours à la mairie d'IZEURE dans le cadre du dispositif de formation en alternance des secrétaires de mairie en milieu rural proposée par le CNFPT Bourgogne, Pôle emploi et le Centre de Gestion.  
Elle sera de nouveau accueillie du 25 septembre 2023 au 27 décembre 2023 pour un stage de 200 heures pratiques. Dominique Aspert, notre secrétaire de mairie, sera sa tutrice.
2. Bernard Pusset, notre agent communal, sera en stage les 3 et 4 octobre 2023 à Savigny les Beaune afin de passer la formation « habilitation électrique ». Coût de la formation : 349 €.
3. Entretien des sépultures du cimetière d'Izeure :  
L'association « Le Souvenir Français » présidée par Mme Nathalie ANDREOLETTI, a fait procéder au nettoyage et au changement de graviers de 6 sépultures au cimetière d'Izeure. Le montant des travaux s'élève à 1 928.78 € pris en charge par l'association.
4. Nettoyage des rues d'Izeure et de Tarsul :  
La société PERRBAL interviendra le lundi 25 septembre avec une balayeuse afin de nettoyer les rues d'Izeure et de Tarsul ainsi que l'aspiration des avaloirs. Un rappel concernant le stationnement des véhicules sera fait en amont.
5. Dossier Fabrice Michaud :  
A ce jour, M. Fabrice Michaud s'est acquitté de toutes ses dettes concernant son ancien logement loué à la commune. Ces dettes ne concernent bien sûr que les derniers loyers après l'annulation de la dette antérieure prononcée par la commission de surendettement.
6. Parc 6 rue de Bessey :  
Un devis est en cours pour l'abattage d'un arbre mort menaçant de tomber. D'autres arbres sont également à tailler dans le lotissement.
7. Loi Biodéchets 2024 :  
Suite à la loi biodéchets 2024 et afin de répondre à la réglementation, des composteurs partagés seront installés dans chaque commune par le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise. Pour Izeure Tarsul, ces composteurs seront installés sur le parking de la gravière, à proximité des conteneurs à verres.
8. Devis lampadaire suite choc avec véhicule le 24/03/2023 :  
Le devis a enfin été accepté par l'expert et pris en charge par l'assurance pour un montant de 1487,28 €.
9. Demande d'intervention d'une assistante sociale auprès d'un administré suite à un signalement par un huissier de justice (personne en difficulté). Le rendez-vous était fixé le 13/09/2023.

10. Renseignements concernant la réglementation des poules dans un lotissement :
- - de 50 : ceci n'est pas considéré comme un élevage mais comme des animaux de compagnie
  - Jusqu'à 10 poules : dispense de distance minimal à respecter par rapport aux habitations
  - Poulailier de – de 5 m<sup>2</sup> : pas de demande particulière – Plus de 5 m<sup>2</sup> : déclaration préalable de travaux
  - Lotissement : voir le règlement intérieur.
11. Réponse du département concernant l'entretien raisonné de la végétation comprise entre la chaussée RD 116<sup>E</sup> et les berges de la Varaude entre Izeure et Bessey les Cîteaux.
12. Alimentation en eau de l'atelier municipal : La SAUR est intervenue le 13/09/2023. Un devis est en cours.
13. Demande de subvention urgente et exceptionnelle par l'association « Pompiers Humanitaires » suite au séisme au Maroc. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Pompiers Humanitaires ».
14. Eclairage public : Passage à l'heure d'hiver du 29 octobre au 31 mars 2024. La plage horaires va être revue.
15. Inauguration de la fibre à Izeure :  
Mercredi 30 août a eu lieu l'inauguration de l'arrivée de la fibre à Izeure.  
De nombreuses personnalités du Conseil Départemental étaient présentes ainsi que quelques administrés.  
Monsieur le Maire en a profité pour interpeler M. POULLOT, vice-président du Conseil Départemental et représentant le Président du Conseil Département M. SAUVADET, sur l'état de nos routes à Izeure. Il lui a remis à nouveau un dossier de doléances.  
M. POULLOT a repris contact avec le maire afin d'obtenir un rendez-vous à Izeure avec le Conseil Départemental.
16. City-stade :  
Le dossier est suivi par Fabrice BON.  
Un appel d'offre a été mis en place sur la plateforme des marchés ARNIA.  
8 retraits du DCE (dossier de consultation des entreprises), 4 pour le lot 1 et 4 pour le lot 2.  
4 entreprises ont répondu :  
Lot 1 – Terrassement : COLLAS – ROGER MARTIN et Pascal GUINOT  
Lot 2 – Zone Multisports : AJ3M  
Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres aura lieu afin d'étudier les offres et déterminer quelle entreprise sera sélectionnée pour le terrassement.

## 6 – Questions diverses :

- Bernadette BERGER :
- Porte du foot à changer. Un enfant étant resté enfermé, celle-ci a été défoncée.
  - Semaine bleue du 01 au 08/10/2023 organisée entre les communes d'Izeure, Bessey les Cîteaux, Aiserey et Longecourt en Plaine. Pour Izeure ce sera un loto le 4 octobre à 14h30 à la salle polyvalente – Gratuit pour toutes les personnes de 70 ans et plus et leurs conjoints.

- Le 13/10/2023 à 14h00 à la salle polyvalente d'Izeure – A partir de 60 ans, les ateliers Bons Jours sur le thème « force et forme au quotidien » organisés par la FAPA Seniors 21 - gratuit
  - Mme SEGUIN, au fil des saisons à Longecourt en Plaine propose de venir faire un atelier d'art floral à Izeure
  - Mme VALANDRO, présidente de Gym Détente, remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour le prêt de la salle et la publicité faite. Ils sont passés de 19 à 28 inscrits.
  - Repas des anciens : 3 dates sont possibles : 12/11 – 26/11 ou 16/12
- Laurent RUBACHA et Catherine CARTIER :
    - Les câbles téléphoniques décrochés route de Tarsul et ruelle MILLION et signalés depuis juillet n'ont toujours pas été réparés. Pourtant, il avait été indiqué à Mme BERGER une fin de travaux pour le 02/08/2023
  - Jérôme POCHERON :
    - Trouve incompréhensible et incompatible avec le changement de climat que les bacs grenat soient ramassés tous les 15 jours par le SMICTOM. Niveau hygiène c'est très moyen. De plus les sacs poubelles gouttent sur la route et c'est une puanteur !
  - Ludovic GAUTHIER
    - A constaté que la machine à pizzas reste éclairée toute la nuit. Voir avec l'installateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

*La séance étant close, le Conseil Municipal peut recevoir un administré afin de répondre aux différentes doléances qu'il a exprimées par un mail en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023.*

*Celles-ci concernaient :*

- *Le changement d'horaires de l'éclairage public cet été,*
- *l'instauration de la zone 30 sur la place du village,*
- *les haies mal taillées ou débordant sur les trottoirs*
- *la mauvaise conduite des camion-poubelles qui roulent à gauche ou sur les accotements*
- *l'état de la rue aux Sœurs*

